

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 16 Novembre 2021
à 18 h 30

PRESENTS :

B. de COURRÈGES, MC. BOURUMEAU, B. LAVILLE, M. ALCOBENDAS-MONINO, J. BENETAUD, A. SERREAU, R. AUFRAY, C. GUÉRINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, S. MILLE, D. COSTA, C. WILLIOT, F. CONGOURDEAU, S. TRAINQUART, N. GOURDONNEAU, C. LATRY, J. DENIAU.

Soit 19 Présents = 19 Votants formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Secrétaire de séance : BOURUMEAU Marie-Christine

Approbation du Conseil Municipal du Mardi 12 Octobre 2021

Accord unanime du Conseil Municipal

Délibération n° 21-50 : Avis sur les ouvertures dominicales du magasin d'usine Aigle pour l'année 2022

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER l'ouverture du magasin d'usine AIGLE selon le calendrier présenté :
 - Le Dimanche 16 Janvier 2022,
 - Le Dimanche 24 Avril 2022,
 - Le Dimanche 7 Août 2022,
 - Le Dimanche 30 Octobre 2022,
 - Le Dimanche 18 Décembre 2022,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'arrêté municipal correspondant.

Délibération n° 21-51 : Signature de la Convention de mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours de la Commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Mme le Maire à signer la Convention de mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours communal au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne, ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n° 21-52 : Recensement de la population 2022 : rémunération des agents recenseurs

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- DE RECRUTER quatre agents recenseurs.
- DE RÉMUNÉRER ces agents dans les conditions exposées ci-dessous :
 - par feuille de logement valablement remplie et vérifiée : 1,50 €,
 - par bulletin individuel habitant valablement rempli et vérifié : 2,50 €,
 - par séance de formation : 25 €,
 - pour la tournée de reconnaissance : 60 €,
 - forfait kilométrique et téléphonique : 75€,
 - prime si 55% des questionnaires sont remplis au 07/02/2022 : 100 €,
 - prime de fin de collecte si 95% des questionnaires sont remplis : 100 €.

Délibération n° 21-53 : Signature du Décompte de déboisement d'élargissement U6 / RTE

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Mme le Maire à signer le décompte de déboisement d'élargissement U6 et l'extrait de plan de plan parcellaire où figure le tracé de la ligne et la VC n°8,
- D'ÉMETTRE le titre de recette correspondant à ce décompte de déboisement à l'encontre de RTE d'un montant de 27€.

Délibération n° 21-54 : Subvention pour l'année scolaire 2021-2022 : RASED

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 131 € au RASED au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Délibération n° 21-55 : Subvention exceptionnelle 2021 : ACCA

Les membres du Conseil Municipal décident, majoritairement :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle d'un montant de 191 € à l'ACCA.

Résultats du vote :

- Pour : 18
- Contre : 1 (C. LATRY)
- Abstention : 0

Délibération n° 21-56 : Subvention exceptionnelle 2021 : Judo Club Ingrandes

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'OCTROYER une subvention de 540€ au bénéfice de l'Association Judo Club Ingrandes.

Délibération n° 21-57 : Décision modificative n°6/2021

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°21-09 portant approbation du budget primitif pour l'année 2021,
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser d'un point de vue comptable le transfert de crédits du compte 7015 au compte 276351 au lieu du compte 27632 à la suite des ventes de terrains des ZAE au Grand Châtellerault, selon le tableau proposé :

Compte n°	Opération Libellé	Montant BP 2021		Montant DM n°6		Montant BP après DM n°6
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<i>Section FONCTIONNEMENT</i>						
7015	Vente de terrains aménagés		78 020€		- 78 020€	0€
023	Virement à la section Investissement	3 481 050€		- 78 020€		3 403 030€
<i>Section INVESTISSEMENT</i>						
276351	Créances Groupement Collectivités				78 020€	78 020€
021	Virement de la section Fonctionnement		3 481 050€		- 78 020€	3 403 030€

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'ADOPTER la décision modificative n°6 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les actes correspondants.